

ASGF
SCI au capital de 1000 €
5 chemin de la croix
16220 MONTBRON

Inscrite au RCS de Angoulême sous le numéro 842275760

Procès-verbal de l'assemblée générale du 15/06/2023

Le 15/06/2023 à 10h, sis 12 rue Eugène Landais, s'est réunie l'assemblée générale ordinaire de la ASGF, ci-après relatée. Il a été établi une feuille de présence signée par chaque associé entrant en séance, ainsi que par les représentants des associés non présents, ci-annexée.

L'assemblée générale désigne Guy JOYEUX, en qualité de président de séance et Anne-Sophie JOYEUX, en qualité de secrétaire de séance.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secrétaire de séance.

Les membres de la ASGF se sont réunis sur convocation du gérant, conformément aux statuts.

En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les lettres de convocation et les avis de réception ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- les rapports, annexes et autres documents relatifs à l'exercice écoulé ;

Puis il rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- exposé de la situation financière de la SCI et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- changement de gérance ;
- questions diverses.

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

1. Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion l'approuve ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 tels que présentés par le gérant et dont le résultat est bénéficiaire de 349 €.

En conséquence et après en avoir délibéré, l'assemblée générale donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Résultat des votes

Voix pour : 2.

Voix contre : 0.

Abstention : 0.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Deuxième résolution

L'assemblée approuve la résolution suivante proposée par le gérant :

- L'assemblée décide de changer le gérant de la SCI, en remplaçant Mr Guy JOYEUX, par Melle Anne-Sophie JOYEUX.

Résultat des votes

Voix pour : 2.

Voix contre : 0.

Abstention : 0.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Questions diverses

Différentes questions qui n'appellent pas de vote de l'assemblée générale sont discutées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11h.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le président de séance

Signature



Le secrétaire de séance

Signature

FEUILLE DE PRESENCE

Mr GUY JOYEUX

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sharp, intersecting lines.

Melle Anne-Sophie JOYEUX

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a series of fluid, overlapping strokes.